

Module 7.

Motivations externes pour la Production plus propre (PPP) : Avantages sur les marchés et conformité aux règlements

Jusqu'ici, le cours s'est axé sur l'augmentation de l'efficacité et la réduction des déchets comme premières motivations, ainsi que sur les avantages de la Production plus propre. Ces motivations sont *internes*.

Ce module examine deux motivations *externes* de la mise en œuvre de la Production plus propre :

- La conformité aux réglementations et politiques en faveur de l'environnement, de la santé et de la sécurité
- La réponse aux demandes de « produits verts » et de « fournisseurs verts » sur les marchés d'exportation

7.1. Conformité aux exigences du Mali en faveur de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Les fournisseurs de services aux entreprises ou FSE ont la responsabilité éthique de garantir que les entreprises clientes prennent conscience des exigences en faveur de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS), qui s'appliquent à eux en vertu des lois et politiques du Mali. Les FSE qui travaillent sur des *projets financés par des donateurs* sont en général tenus de veiller à cette conformité.

Dans cette section, la présentation donnera un aperçu des exigences ESS qui s'appliquent aux PME du Mali.

Lorsque des exigences ESS externes doivent être respectées, il en résulte souvent des coûts supplémentaires. L'adoption d'une approche de Production plus propre est une façon de **minimiser** ces coûts. Et cela, parce que la Production plus propre est fondée sur la prévention et centrée sur les prises de décisions concernant les coûts totaux.

Documents joints

Diapositives sur le module, À PRÉCISER
(doit être développé par le présentateur malien)

7.2. Conformité aux procédures des donateurs : Exemple des exigences de l'USAID en matière d'environnement

[Nota : cette section ne sera présentée que si plusieurs participants au cours sont issus de projets de PME financés par l'USAID]

Tous les projets de l'USAID doivent suivre un processus d'examen environnemental. En général, ce processus impose des exigences pour la mise en œuvre du projet, en vue de garantir que celui-ci n'échoue pas pour des raisons environnementales ou involontaires.

Généralement, dans le cas de projets centrés sur des PME qui impliquent des FSE, ces exigences comprennent :

- Le renforcement des capacités en Production plus propre et l'application de la PPP au programme des FSE
- L'examen préalable des PME et/ou des prêts pour d'éventuels impacts nocifs importants.

Pour les projets impliquant l'agriculture, les restrictions sur l'utilisation et l'approvisionnement de pesticides s'appliqueront également.

Cette section étudiera ces exigences plus en détail.

Documents joints

À PRÉCISER

7.3. Normes commerciales volontaires et rôle de la Production plus propre

Sur de nombreux marchés-clés de pays en développement pour les exportations africaines (entre autres, le café, le thé, le coton), les demandes des consommateurs reflètent de plus en plus des valeurs et des préférences peu rentables, telles que leurs préoccupations concernant les pratiques de main-d'œuvre infantine, le salaire équitable des fermiers et les impacts de la production des marchandises sur l'environnement.

Par ailleurs, ces consommateurs se soucient de plus en plus de la salubrité des aliments et de la sécurité des produits.

En conséquence, un nombre croissant de consommateurs sont prêts à payer plus cher pour leurs « produits verts ». Et progressivement, les consommateurs exercent une pression sur les secteurs privés pour que ces derniers fournissent des « produits sûrs » au-dessus et au-delà des réglementations.

En réponse, les secteurs privés :

- imposent à leurs fournisseurs des exigences environnementales, sociales et relatives à la sécurité des produits.

- créent des « lignes de produits verts » et choisissent les fournisseurs qui peuvent se conformer à leurs exigences

Ainsi, les producteurs du monde en développement trouvent que la conformité aux **normes commerciales volontaires** est primordiale pour :

- augmenter la valeur ajoutée de leurs produits et ne plus se contenter de fournir des marchandises.
- renforcer leur capacité d’agir en qualité de fournisseurs pour les entreprises des pays en développement.
- conserver l’accès aux marchés et clients de longue date et le partage avec eux.
- acquérir l’accès aux nouveaux marchés.

Cette section vous présente certaines normes commerciales volontaires importantes (telles que les normes de *Fair Trade*, *FSC* et *EurepGAP*). Elle vous explique aussi comment la PPP aide une organisation à évaluer le bilan de rentabilité pour l’adoption d’une norme et à minimiser les coûts de l’adoption.

Documents joints

Diapositives sur le module

Fiches techniques